

N/Réf. : BUR/2674/2013/SR/NP/AT  
V/Réf. :  
Objet :

**I – ADMINISTRATION GENERALE**

*Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF*

**POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEBVF en 2012**

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des Communes adhérentes.

Cela permettra :

- \* d'en porter connaissance à leurs Conseillers Municipaux,
- \* de le mettre à la disposition des abonnés de leur Commune.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F
- II - Indicateurs techniques
- III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
- IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

**I – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.**

En 2012, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **43 772** habitants en régie directe soit à **18 888** abonnés, sur le territoire des **84** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'abonnés	15 728	16 164	16 474	16 811	18 119	18 444	18 878	18 888

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

On notera une nette augmentation du nombre des abonnés depuis 2009 par l'adhésion des 13 communes du SE CHENOIS au SEBVF. En 2012, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative.

Parmi les abonnés, on peut remarquer des «gros consommateurs». Ainsi, on constate que **13** clients consomment entre 4000 et 6000 m<sup>3</sup>/an, **15** clients consomment plus de 6 000 m<sup>3</sup>/an (**4** de 6 à 10 000 m<sup>3</sup>/an ; **6** de 10 000 à 20 000 m<sup>3</sup>/an ; **4** de 20 000 à 30 000 m<sup>3</sup>/an ; **1** de 40 000 à 50 000m<sup>3</sup>/an). Ces 28 gros consommateurs représentent un volume de 308 083 m<sup>3</sup>soit 13,5 % du volume total facturé en 2012.

A la fin 2012 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 670 km de réseau (> DN 80),
- le linéaire de raccordements individuels et diamètres < 80 est évalué à 350 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m<sup>3</sup> pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m<sup>3</sup>/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m<sup>3</sup>/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité s'engage à mettre en place des indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
<b><u>INDICATEURS TECHNIQUES</u></b>			
Situation des principaux points de production d'eau		x	
Volumes Vendus		x	
Rendement du réseau de distribution	x	x	
Fuites et interventions		x	
Travaux de raccordements réalisés		x	
Indice linéaire des volumes non comptés	x	x	
Indice linéaire des pertes du réseau	x	x	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	x	x	
<b><u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIALES</u></b>			
Prix de l'eau		x	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	x	x	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	x	x	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	x	x	
Taux d'impayé	x	x	
<b><u>QUALITE DU SERVICE A L'USAGER</u></b>			
Taux de réclamations	x	x	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	x	x	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	x	x	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	x	x	

## II - Indicateurs techniques

### a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède à l'heure actuelle 3 unités de distribution, constituées de 8 forages en nappe profonde (grès vosgien) en service.

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CREHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Caractéristiques des différents forages en 2012

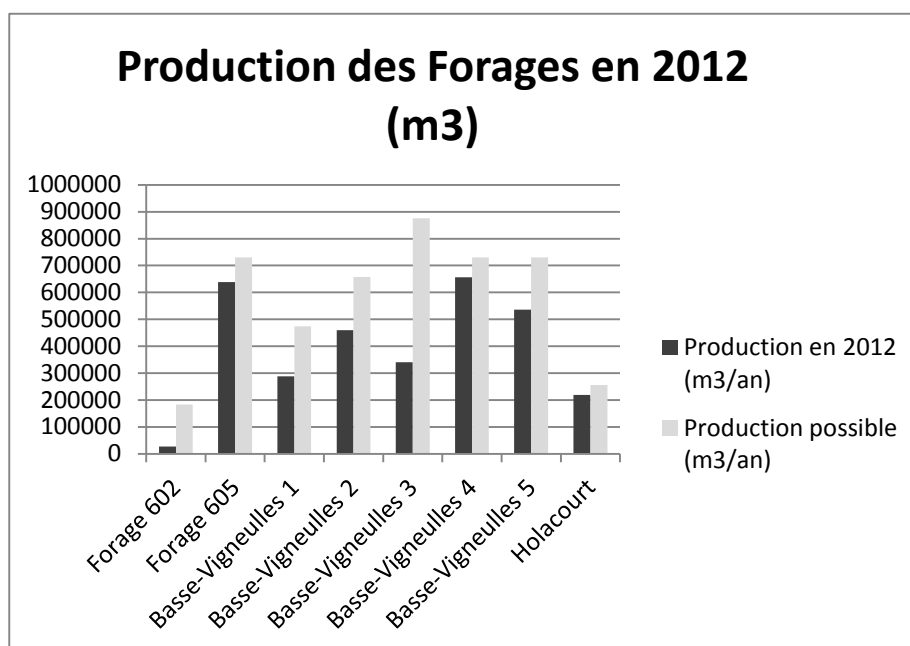
Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2012 (m3/an)	26 893	638 840	288 201	459 290	340 640	656 860	536 020	218 404
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	730 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	150
Profondeur (m)	306	350	173	250	247	249	266	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	46	27,8	36,4	37,6	38,4	39,7	36,5	24,2
Chlorures* (mg/L)	<b>540</b>	<b>320</b>	37	50	22	9,7	2,6	180
Sodium* (mg/L)	<b>320</b>	<b>190</b>	53	57	34	13	9,4	130
Sulfates* (mg/L)	<b>250</b>	120	170	180	150	120	96	110
Conductivité (µS)	2407	1520	891	903	828	791	719	1015

\*Normes Maximum : Chlorure : 250mg/L ; Sodium : 150mg/L ; Sulfate : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 165 148 m<sup>3</sup> en 2012.**

La teneur des chlorures est sensiblement identique aux années précédentes dans les forages de CREHANGE.

Pour les forages de CREHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes s'agissant de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles pour les paramètres chlorures, sodium et sulfates.



Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CREHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé. Au niveau du forage 602, en 2012 nous avons prélevé 26 893 m<sup>3</sup> contre 148 070 m<sup>3</sup> en 2010 et 77 470 m<sup>3</sup> en 2011. Les niveaux de chlorures sont quasiment stables depuis 2006.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures et en sodium. De plus, le mélange avec les eaux de BASSE-VIGNEULLES augmente la conductivité qui voit sa valeur dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique. A noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectuée par l'ARS.

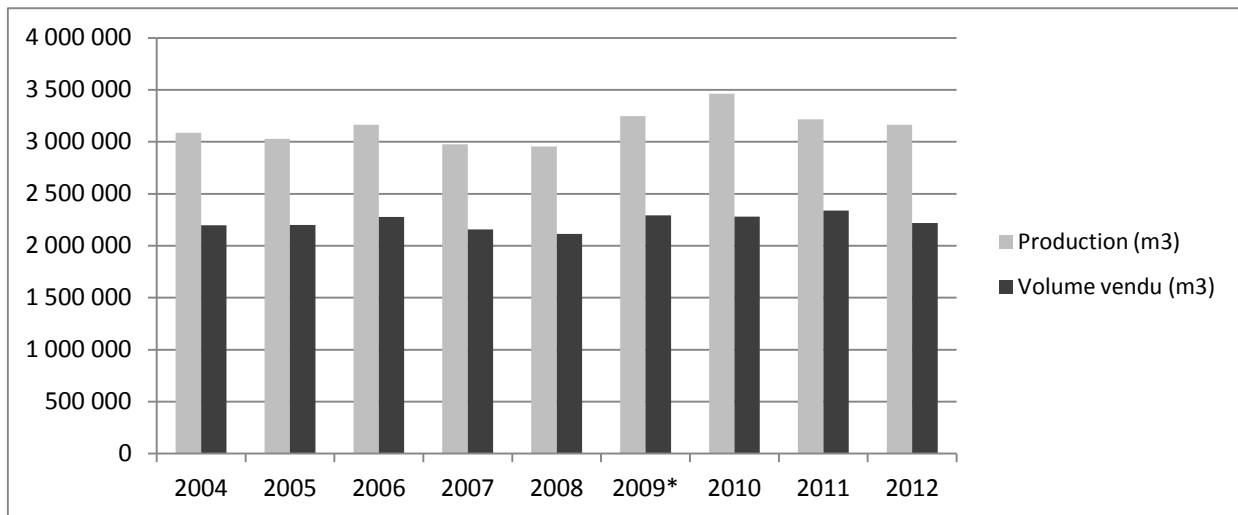
**b) Volumes vendus :**

Le volume d'eau vendu aux particuliers en régie directe a été de **2 271 952 m<sup>3</sup> en 2012**.

**En annexe vous trouverez le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2012.**

Année	2005	2006	2007	2008	2009*	2010	2011	2012
Production (m <sup>3</sup> )	3 028 554	3 162 708	2 977 297	2 954 315	3 246 402	3 464 107	3 216 621	3 165 148
Volume vendu (m <sup>3</sup> )	2 200 657	2 275 737	2 157 507	2 114 242	2 293 064	2 279 603	2 335 557	2 271 952
Rendement Brut	72,66	71,96	72,47	71,56	70,63	65,81	72,61	71,78

\* intégration des 13 communes du SE CHENOIS



Le SEBVF enregistre une augmentation de la production totale et du volume vendu depuis l'année 2009, par l'adhésion des 13 Communes du SE CHENOIS. Il est à signaler que la baisse du rendement en 2010 s'explique par l'augmentation significative du nombre de fuites (notamment une surconsommation sur le secteur de Pange). En 2010, la surconsommation moyenne sur le secteur de Pange était de 500 m<sup>3</sup>/jour soit 180 000 m<sup>3</sup>/an. En 2011, année atypique du point de vue des températures estivales et hivernales, le SEBVF a réalisé une campagne de recherche de fuites sur l'ensemble du territoire syndical et plus particulièrement sur le secteur de Pange. En 2012, le SEBVF a enregistré une baisse du volume vendu (63 605 m<sup>3</sup>).

**c) Performance du réseau :**

Si l'on fait le ratio « volume vendu - volume prélevé » (2 271 952/3 165 148 X 100) on obtient un rendement brut de **71,78 %** ce qui représente un coefficient de perte de **28,22 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...).

- **Rendement brut : 71,78 %**

C'est le rapport entre le volume facturé et le volume prélevé (au niveau des forages). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

- **Rendement net : 72,31 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations).

- **Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 3,65 m<sup>3</sup>/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m<sup>3</sup>/j/km)**

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en Distribution (ILP) : 3,58 m<sup>3</sup>/j/km

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 9,35 m<sup>3</sup>/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

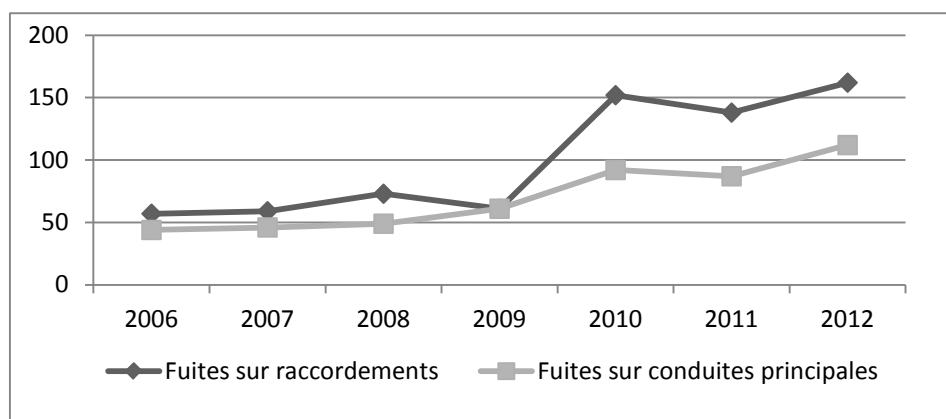
- Performance / projet de décret (>65 + 0.2 ILC) ( > 66,87 % ) : 70,06 % (rendement brut moyen sur trois ans)

	2010		2011		2012	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
<b>Prélèvement au niveau des 8 forages (m<sup>3</sup>)</b>	3 464 107	9 491	3 216 621	8 813	<b>3 165 148</b>	<b>8 672</b>
<b>Facturation abonnés (m<sup>3</sup>)</b>	2 279 603	6 245	2 335 557	6 399	<b>2 271 952</b>	<b>6 225</b>
<b>Rendement brut</b>	65,81		72,61		<b>71,78</b>	
<b>Rendement net</b>	66,28		73,13		<b>72,31</b>	
<b>ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m<sup>3</sup>/j/km)</b>		4,84		3,60		<b>3,65</b>
<b>ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m<sup>3</sup>/j/km)</b>		4,77		3,53		<b>3,58</b>
<b>ILC : Indice Linéaire de Consommation (m<sup>3</sup>/j/km)</b>		9,38		9,61		<b>9,35</b>
<b>Performance / projet de décret (&gt;65 + 0.2 ILC) (&gt; 66,87 %)</b>	69,33%		69,73%		<b>70,06%</b>	

### Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur les deux secteurs du SEBVF depuis 2006 et sur l'ensemble du syndicat :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	<b>2012</b>
<b>Secteur FAULQUEMONT</b>							
Fuites sur raccordements	25	39	37	31	/	/	
Fuites sur conduites principales	22	19	34	35	/	/	
<b>Secteur PANGE</b>							
Fuites sur raccordements	32	20	36	30	/	/	
Fuites sur conduites principales	22	27	15	26	/	/	
<b>Total SEBVF</b>							
Fuites sur raccordements	57	59	73	61	152	138	<b>162</b>
Fuites sur conduites principales	44	46	49	61	92	87	<b>112</b>



Depuis 2010, nous observons une augmentation significative du nombre d'interventions sur fuites tant sur raccordements que sur conduites principales.

#### **d) Personnel du Syndicat :**

Nous avons continué d'autre part le cycle de formation du personnel. Par contre, nous n'avons pas débuté en 2012 la mise en place du DIF (Droit Individuel à la Formation). Nous l'engagerons en 2013.

Le règlement intérieur concernant le personnel administratif et technique a été achevé en 2010 par la Direction du SEBVF et sera réactualisé en 2013. Compte-tenu des activités à risque du SEBVF, le CNFPT a réalisé en 2010 le document unique d'hygiène et de prévention qui s'impose à notre Collectivité. Ces actions seront réalisées en 2013 par le recours d'un prestataire autre que le CNFPT.

#### **e) Bâtiments :**

Des travaux de rafraîchissement des peintures intérieures ont été réalisés dans le hall d'accueil du Service Abonnés. D'autres travaux ont été réalisés en 2012, à savoir le remplacement des luminaires, et de la cuisine dans la salle Hubert Gandar, ainsi que la mise en place d'un système de climatisation au niveau des bureaux du Service Technique et du Service Comptabilité. Une plateforme de stockage a aussi été exécutée fin 2012.

#### **f) Installation des modules chez les particuliers**

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de télé-relève par terminal portable est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés en télérelève au 31.12.2012 et les compteurs qui restent à équiper en 2013 sur différentes communes :

	Situation de la télérelève au 31/12/2012	Nombre des Abonnés de la Commune	Reste à programmer en 2013
<b>FAULQUEMONT/CREHANGE</b>	2982	3777	795
<b>COURCELLES-CHAUSSY</b>	485	1149	664
<b>DELME</b>	118	457	339
<b>PANGE</b>	30	413	383
<b>REMILLY</b>	443	907	464
<b>TOTAL</b>	<b>4058</b>	<b>6703</b>	<b>2645</b>

### **g) Véhicules**

Comme prévu au Budget 2012, le Syndicat a fait l'acquisition de deux véhicules :

- Renault Kangoo,
- Ford Ka.

Du fait de son utilisation réduite depuis la vente de la minipelle Volvo, il a été procédé à la vente du Mascott (camion benne de 3,5 T).

En 2013, Il n'est pas prévu de remplacer des véhicules sauf en cas d'obligation de réforme du véhicule le plus âgé (Partner 574-AZW-57) qui présente des signes de fatigue au niveau de la motorisation.

*Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :*

<b>Véhicule type</b>	<b>Immatriculation</b>	<b>Année</b>	<b>Kilométrage*</b>
KANGOO	BR-699-MJ	2011	42 436 kms
BIPPER	BR-141-JF	2011	23 671 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	33 357 kms
MASTER	AV-180-RE	2010	59 771 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	77 948 kms
PARTNER	574-AZW-57	2003	249 394 kms
KANGOO	AV-316-WB	2010	67 158 kms
CAMION – Grue Renault	821-BQZ-57	2007	68 874 kms
TRACTOPELLE	/	1999	5 425 h
KANGOO	CH-720-VW	2012	3 156 kms
FORD KA	CJ-618-ZG	2012	1 683 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	152 486 kms
CAMION IVECO – Grue	507 AYT 57	2003	110 182 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	90 978 kms
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	2 484 h
MINIPELLE KUBOTA	77279	2008	1 584 h
REMORQUE	368-BZE-57	2008	--
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	345 h
COMPRESSEUR	251-CAG-57	--	351 h

\* kilométrages et heures au 15.01.2013

### **h) Protection de la ressource**

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource.

Le forage de Holacourt est règlementairement protégé.

Concernant les Forages de Créhange et Basse-Vigneulles, la phase technique de la procédure de protection des captages du Syndicat est achevée. Le rapport définitif de l'hydrogéologue agréée a été transmis à l'ARS courant décembre 2012. La phase dite administrative devrait être engagée début 2013.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % pour le forage de Holacourt et de 40 % pour les Forages de Créhange et Basse-Vigneulles.



### **III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager**

#### **a) Taux de conformité des prélèvements d'eau**

Les prélèvements ainsi que les analyses d'eau sont réalisés par Eurofins. Le résultat des analyses concernant la qualité de l'eau distribuée est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe un bilan des analyses réalisées en 2012 sur les trois unités de distribution.

La dépense en analyses d'eau en **2012** s'est élevée à **18 535,53 €HT** (Budget Primitif 2011 – compte 61701 : 46 000,00 €).

#### **b) Taux de réclamations**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

#### **c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

#### **d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un branchement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

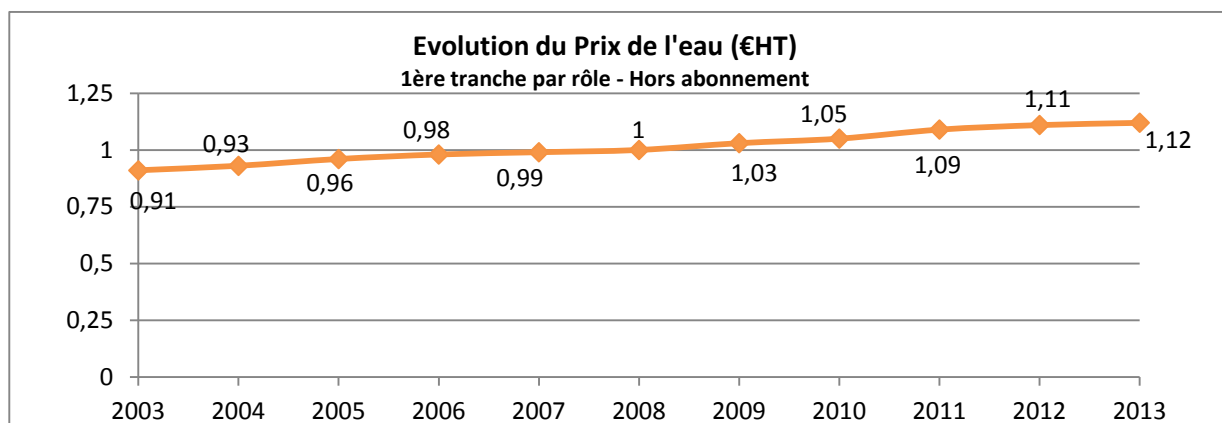
### **IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux**

#### **a) Le prix de l'eau**

Le prix de base HT et hors redevance du m<sup>3</sup> d'eau s'élevait en 2012 à **1,11 €** (part eau potable).

En 2013, le prix du m<sup>3</sup> devrait augmenter de 1 à 4 % pour l'année 2013 suivant les tranches.

En annexe vous trouverez le prix de l'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2012.



Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2003 par tranche et par période de facturation ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2013.

BASE €HT	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b><u>EAU</u></b>											
* de 0 à 50 m3	0,91 €	0,93 €	0,96 €	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,11 €	<b>1,12 €</b>
* de 50 à 110 m3	0,91 €	0,93 €	0,96 €	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,13 €	<b>1,18 €</b>
* de 110 à 375 m3	0,86 €	0,88 €	0,91 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €	0,98 €	1,00 €	1,04 €	1,08 €	<b>1,12 €</b>
* de 375 à 550 m3	0,65 €	0,66 €	0,68 €	0,69 €	0,70 €	0,71 €	0,73 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €	<b>0,83 €</b>
<u>4<sup>ème</sup> Tranche :</u>											
Au-delà de 550 m3	--	--	--	0,59 €	0,60 €	0,61 €	0,63 €	0,64 €	0,66 €	0,67 €	<b>0,68 €</b>
<b><u>SURTAXE AGENCE</u></b>	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,11 €	0,12 €	0,12 €	0,05 €	0,10 €	0,08 €	0,08 €	<b>0,08 €</b>

<b><u>ABONNEMENT COMPTEURS</u></b>											
<b>ABONNEMENT (par mois)</b>											
BASE €HT	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
* Code 1 – Diam. 15 mm	1,88 €	1,90 €	1,94 €	1,98 €	2,00 €	2,02 €	2,08 €	2,83 €	3,33 €	3,83 €	<b>4,33 €</b>
* Code 2 – Diam. 20 mm	2,23 €	2,25 €	2,30 €	2,35 €	2,37 €	2,39 €	2,46 €	3,21 €	3,80 €	4,40 €	<b>5,00 €</b>
* Code 3 – Diam. 30 mm	2,78 €	2,81 €	2,87 €	2,93 €	2,96 €	2,99 €	3,08 €	3,83 €	4,50 €	5,20 €	<b>5,90 €</b>
* Code 4 – Diam. 40 mm	3,67 €	3,71 €	3,78 €	3,86 €	3,90 €	3,94 €	4,06 €	5,06 €	6,00 €	6,90 €	<b>7,80 €</b>
<b>INDUSTRIELS (par rôle)</b>											
* Code 5 – Diam. 60 mm	42,52 €	42,95 €	43,81 €	44,69 €	45,14 €	45,59 €	46,96 €	54,96 €	65,00 €	75,00 €	<b>80,00 €</b>
* Code 6 – Diam. 80 mm	46,59 €	47,06 €	48,00 €	48,96 €	49,45 €	49,94 €	51,44 €	63,44 €	74,50 €	85,00 €	<b>90,00 €</b>
* Code 7 – Diam. 100 mm	59,27 €	59,86 €	61,06 €	62,28 €	62,90 €	63,53 €	65,44 €	85,44 €	100,00€	115,00€	<b>120,00 €</b>
* Code 8 – Diam. 150 mm	63,52 €	64,16 €	65,44 €	66,75 €	67,42 €	68,09 €	70,13 €	110,13€	129,50€	150,00€	<b>160,00 €</b>
* Code 9 – Diam. 200 mm	95,28 €	96,23 €	98,15 €	100,11€	101,11€	102,12€	105,18€	145,18€	170,00€	195,00€	<b>200,00 €</b>

Le SEBVF a décidé de lisser l'augmentation du prix de l'eau des Communes du Syndicat des Eaux de LESSE-CHENOIS sur cinq ans et de calquer ses tranches de consommation.

L'augmentation adoptée est renseignée dans le tableau ci-dessous :

	Tarif appliqué au 01/2012 HT	Augmentation prévue par an HT	Tarif appliqué au 01.01.2013	
			SELC	SEBVF
de 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,06 €	0,05 €	1,11 €	1,12 €
de 51 à 110 m <sup>3</sup>	1,07 €	0,05 €	1,15 €	1,18 €
de 110 à 375 m <sup>3</sup>	0,95 €	0,05 €	1,06 €	1,12 €
de 375 à 550 m <sup>3</sup>	0,74 €	0,02 €	0,80 €	0,83 €
au-delà de 550 m <sup>3</sup>	0,64 €	0,01 €	0,66 €	0,68 €
Compteur annuel	33,68 €	2,50 €	44,00 €	51,96 €
Abonnement				

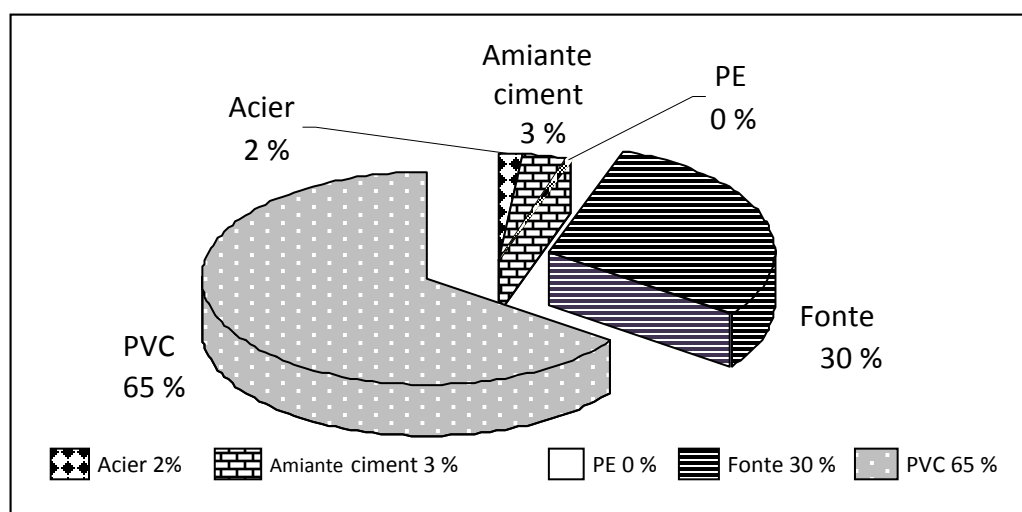
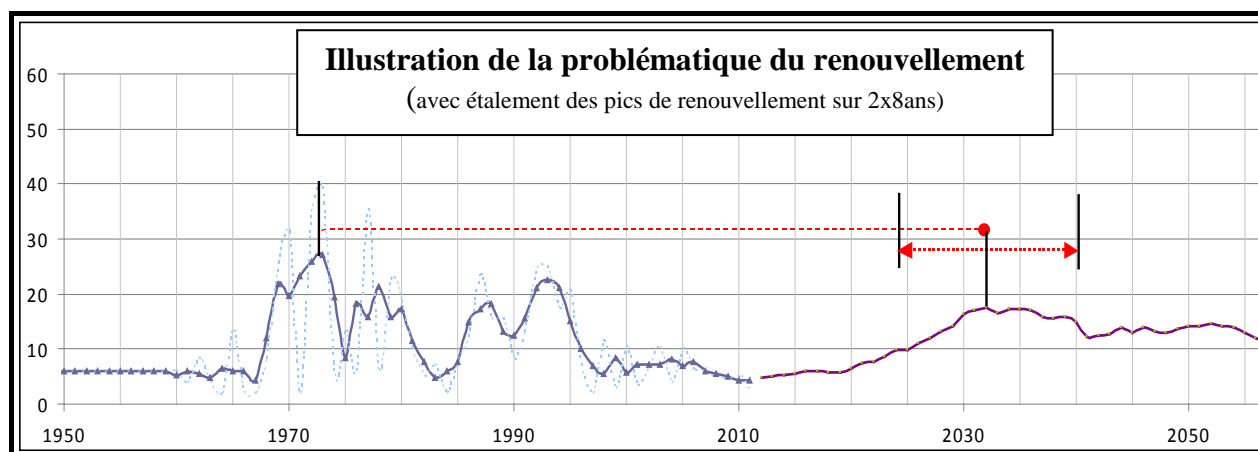
**b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement :**

Les travaux suivants programmés en 2012 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à TP STEINER, KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rues concernées	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprises ayant réalisées les travaux
<b>CHEVILLON</b>	Rue des Vignes - Place Publique - Place de la Fontaine	330 ml en PVC 160	24	BARASSI 57 KREMEUR TP Régie SEBVF
<b>MAIZEROY</b>	Rue de la Fontenelle	230 ml en PVC 160	0	BARASSI 57 Régie SEBVF
<b>AULNOIS SUR SEILLE</b>	Rue du château	205 ml en PVC 140	16	SOGEA Groupement CHAUVET-DUCHANOIS
<b>AULNOIS SUR SEILLE</b>	Rue du Faubourg – Rue Principale – Rue Clément Coué	460 ml en PVC160	31	SOGEA Groupement CHAUVET-DUCHANOIS
<b>MORLANGE-BANNAY</b>	Rue de Boulay	85 ml en PVC63	2	SOGEA Régie SEBVF
<b>COURCELLES-CHAUSSEY</b>	Rue du Docteur Türck	185 ml en PVC160	11	TP STEINER
<b>REMILLY</b>	Rue de Castelnau	205 ml en PVC 140	13	TP STEINER
<b>DELME</b>	Rue du 20 Août 1914	160 ml en PVC140	11	Groupement CHAUVET-DUCHANOIS
<b>BAMBIDERSTROFF</b>	Rue de la Libération	conduite existante	25	Régie SEBVF
<b>FLETRANGE</b>	Rue de l'Eglise	conduite existante	14	Régie SEBVF
<b>FAULQUEMONT</b>	Chemin du Brühl	PVC 160 sur 600 ml (Nouvelle desserte)	5 (nouveaux raccordements)	TP STEINER

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprise de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2010.

	2010	2011	2012
Reprise de raccordements individuels	218	246	161
Linéaire de conduites renouvelées (Km)	5,8	2	1,86
Taux de renouvellement des conduites (base 670 km)	0,87 %	0.3 %	0,28 %



**c) Recettes globales**

* Recettes d'exploitation	6 724 853,73 €
* Recettes d'investissement	1 577 794,54 €
<b>Total</b>	<b>8 302 648,27 €</b>

**d) Dépenses réelles**

* Dépenses d'exploitation :	4 969 088,98 €
* Dépenses d'investissement :	1 645 680,93 €
<b>Total :</b>	<b>6 614 769,91 €</b>

e) Prestations diverses

* en-cours de la dette au 31.12.2012	5 661 434,54 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	887 109,86 €
Pour mémoire annuités de 2011	(952 583,92 €)
. en capital :	638 556,64 €
. en intérêts :	248 553,22 €

f) Investissements réalisés en 2012

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2012 figurent au Compte Administratif 2012.

g) Durée d'extinction de la dette en 2012

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

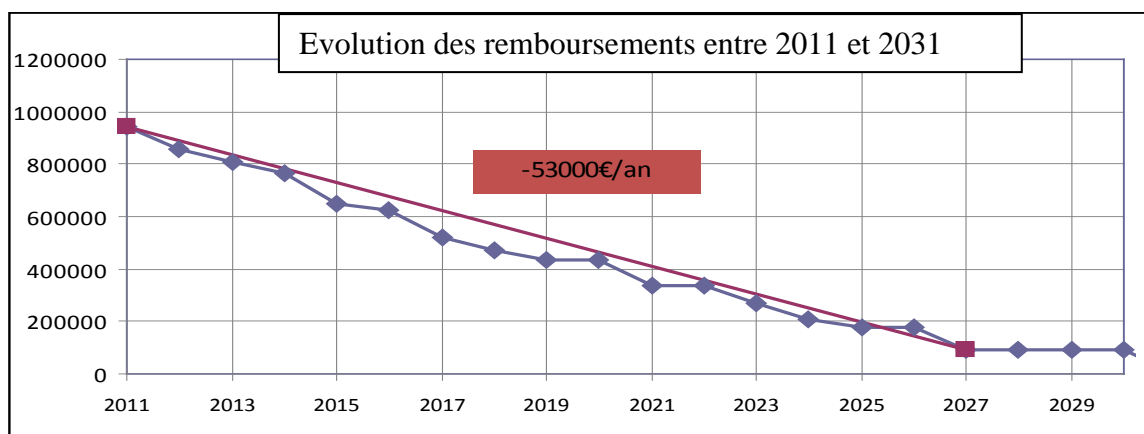
Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2012 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **5 661 434,54 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :  
8 302 648,27 € - (6 614 769,91 € - 638 556,64 €) = **2 326 435,00 €**

**En 2012, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,43 ans**

(5 661 434,54 € / 2 326 435,00 €). La dernière annuité a pour échéance l'année 2031.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2008, une extinction moyenne de la dette de 2,3 ans.



La réduction de l'endettement permettra :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

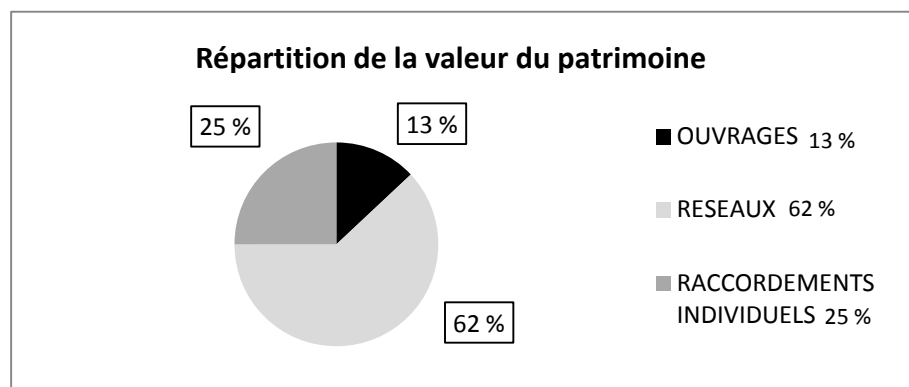
### **h) Synthèse patrimoniale**

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 €
AMORTISSEMENT	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,49 €/m <sup>3</sup>	0,40 €/m <sup>3</sup>	1,04 €/m <sup>3</sup> *	/HABITANT

\* à comparer au prix du m<sup>3</sup> en 2012 (sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an y compris abonnement) : 1,49 €/m<sup>3</sup>



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 80 %.

### **i) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2011 est de 125 866,50 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2011 est de 4 102 641,09 €TTC.

Calcul de l'indicateur :  $125\,866,50 \text{ €TTC} / 4\,102\,641,09 \text{ €TTC} = 0,0307$  soit **3,07 %**

# ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2012	16
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2012 :	17
- Secteur de Basse-Vigneulles	18
- Secteur Cité Minière (Créhange et Faulquemont)	19
- Secteur de Courcelles-Chaussy	20
- Secteur de Delme	21
- Secteur de Guessling-Hémering	22
- Secteur de Longeville-Lès-St-Avoid	23
- Secteur de Pange	24
- Secteur de Rémilley	25
- Secteur de Servigny-Frécourt	26
- Secteur de Chenois	27
• Prix de l'eau par secteur en 2012 :	
- Secteur de Basse-Vigneulles	28
- Secteur de Courcelles-Chaussy	29
- Secteur de Delme	30
- Secteur de Guessling-Hémering	31
- Secteur de Longeville-Lès-St-Avoid	32
- Secteur de Pange	33
- Secteur de Rémilley	34
- Secteur de Servigny-Frécourt	35
- Secteur de Lesse-Chenois	36
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	37-40
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	41
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2012	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de Basse-Vigneulles + Créhange)	42
- Unité de Distribution SEBVF3 (forages de Basse-Vigneulles)	43
- Unité de Distribution de Chenois	44

J.G.Z. 27/04/2013

Faulquemont, le 18.02.2013

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.

ANNEE 2012

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	11 300	38 193	26 893	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE 605	3 668 630	4 307 470	638 840	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	1 246 681	1 534 882	288 201	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	1 942 130	2 401 420	459 290	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	1 771 410	2 112 050	340 640	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	2 802 690	3 459 550	656 860	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	3 242 140	3 778 160	536 020	03.01.2012	02.01.2013
FORAGE HOLACOURT	992 326	1 210 730	218 404	03.01.2012	02.01.2013
<b>TOTAL</b>			<b>3 165 148 m3</b>		



Hervé SIAT,

Directeur Général des Services.

(839/2013 N)



**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS  
PAR SECTEUR 2012  
(en m3)**

SECTEURS	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
			2012/1	2012/2	2012/3	
BASSE VIGNEULLES	5 772	16 883	236 882	245 394	257 195	739 471
INITIAL BTB	1					47 781
COURCELLES-CHAUSSY	1 318	3 678	52 458	51 783	55 937	160 178
DELME	1 520	3 276	59 389	57 606	55 589	172 584
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 992	4 523	79 451	72 407	74 627	226 485
CORA	3					14 227
PANGE	2 255	5 135	83 985	91 478	85 803	261 266
REMILLY	1 282	3 057	47 342	49 164	50 605	147 111
SERVIGNY	1 021	2 264	40 652	42 183	44 006	126 841
CITE MINIERE	1 567		49 293	53 456	51 612	154 361
GUESSLING-HEMERING	1 047	2 514	31 952	31 276	30 766	93 994
CHENOIS	1 110	2 442	40 802	41 932	44 919	127 653
<b>TOTAL</b>	<b>18 888</b>	<b>43 772</b>	<b>722 206</b>	<b>736 679</b>	<b>751 059</b>	<b>2 271 952</b>

**Secteur BASSE-VIGNEULLES**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
008	ADELANGE	115	230	4 389	4 126	4 427	12 942
029	ARRIANCE	105	236	5 449	6 150	6 887	18 486
047	BAMBIDERSTROFF	479	1051	13 851	12 772	14 469	41 092
048	BANNAY	30	84	600	741	519	1 860
085	BIONVILLE	161	380	4 904	6 309	4 943	16 156
105	BOUSTROFF	64	160	2 636	2 742	3 016	8 394
115	BRULANGE	47	103	1 970	1 569	1 272	4 811
159	CREHANGE	752	4 054	31 094	32 742	34 793	98 629
190	ELVANGE	169	375	6 898	7 643	7 064	21 605
209	FAULQUEMONT	1 665	5 627	85 332	89 437	91 348	266 117
209	LORBLANC						
217	FLETRANGE	420	918	14 481	13 206	14 025	41 712
230	FOULIGNY	102	212	5 483	6 127	4 976	16 586
276	GUINGLANGE	141	303	6 073	8 211	5 829	20 113
284	HALLERING	61	119	1 849	2 552	2 113	6 514
297	HARPRICH	103	210	4 068	3 715	3 641	11 424
313	HEMILLY	70	145	3 232	2 858	2 522	8 612
319	HERNY	225	475	7 553	6 709	7 625	21 887
430	MAINVILLERS	142	274	3 831	3 962	3 970	11 763
442	MANY	124	264	3 760	4 227	3 823	11 810
444	MARANGE-ZONDRANGE	152	318	6 498	5 855	16 787	29 140
670	THICOURT	69	148	4 690	3 455	3 373	11 518
673	THONVILLE	25	46	688	570	705	1 963
679	TRITTELING-REDLACH	227	523	7 584	7 472	7 338	22 394
714	HAUTE-VIGNEULLES	207	435	6 514	6 534	8 131	21 179
717	VILLER	117	193	3 455	5 710	3 599	12 764
<b>TOTAL</b>		<b>5 772</b>	<b>16 883</b>	<b>236 882</b>	<b>245 394</b>	<b>257 195</b>	<b>739 471</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur DUF CITE**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
159	CREHANGE	907		30 458	33 161	32 684	96 303
209	FAULQUEMONT	660		18 835	20 295	18 928	58 058
<b>TOTAL</b>		<b>1 567</b>		<b>49 293</b>	<b>53 456</b>	<b>51 612</b>	<b>154 361</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur COURCELLES-CHAUSSY**

N ° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
155	COURCELLES-CHAUSSY	1154	3 248	46 055	45 239	48 758	140 052
200	LES ETANGS	164	430	6 403	6 544	7 179	20 126
<b>TOTAL</b>		<b>1 318</b>	<b>3 678</b>	<b>52 458</b>	<b>51 783</b>	<b>55 937</b>	<b>160 178</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur DELME**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
010	ALAINCOURT-la-COTE	63	147	1 991	2 248	2 183	6 422
040	AULNOIS-sur-SEILLE	132	247	3 800	3 543	3 978	11 321
171	DELME	454	1 005	17 132	15 292	16 304	48 728
182	DONJEUX	41	100	1 415	1 280	1 397	4 092
231	FOVILLE	39	93	1 323	1 420	2 164	4 907
349	JALLAUCOURT	75	162	3 357	3 191	2 527	9 075
354	JUVILLE	59	114	2 771	2 405	2 563	7 739
381	LANEUVEVILLE	110	279	3 748	4 377	4 380	12 505
391	LEMONCOURT	37	77	2 263	1 789	1 543	5 595
406	LIOCOURT	70	146	3 569	3 196	2 833	9 598
436	MALAUCOURT-sur-SEILLE	68	147	3 791	3 366	2 646	9 803
440	MANHOUE	69	134	1 913	2 188	1 872	5 973
472	MONCHEUX	63	153	2 427	3 381	2 096	7 904
525	ORIOCOURT	26	62	936	1 148	987	3 071
559	PUZIEUX	88	177	3 455	3 672	4 318	11 445
727	VIVIERS	61	112	3 050	2 806	1 559	7 415
737	VULMONT	27	42	1 440	1 081	926	3 447
755	XOCOURT	38	79	1 008	1 223	1 313	3 544
<b>TOTAL</b>		<b>1 520</b>	<b>3 276</b>	<b>59 389</b>	<b>57 606</b>	<b>55 589</b>	<b>172 584</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur GUESSLING**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
275	GUESSLING-HEMERING	435	958	11 854	11 686	10 855	34 395
549	PONTPIERRE	290	791	9 596	9 100	10 043	28 739
389	LELLING	201	514	5 889	6 311	5 936	18 136
686	VAHL-Lès-FAULQUEMONT	121	251	4 613	4 179	3 932	12 724
<b>TOTAL</b>		<b>1 047</b>	<b>2 514</b>	<b>31 952</b>	<b>31 276</b>	<b>30 766</b>	<b>93 994</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
413	LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	1 689	3 870	70 392	64 588	66 398	201 378
	CORA						
762	ZIMMING	303	653	9 059	7 819	8 229	25 107
<b>TOTAL</b>		<b>1992</b>	<b>4 523</b>	<b>79 451</b>	<b>72 407</b>	<b>74 627</b>	<b>226 485</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE**  
(en m3)

**Secteur PANGE**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
037	AUBE	115	264	3 400	3 476	3 563	10 439
148	COLLIGNY	154	312	6 385	6 113	7 176	19 674
156	COURCELLES-sur-NIED	498	993	14 905	19 511	15 750	50 166
385	LAQUENEXY	413	1 042	14 464	19 016	18 592	52 072
431	MAIZEROY	146	343	10 453	10 266	7 486	28 205
432	MAIZERY	63	202	2 369	2 275	2 264	6 908
533	PANGE	411	948	15 936	14 869	14 902	45 707
654	SILLY-sur-NIED	303	695	10 126	9 778	9 731	29 635
656	SORBEY	152	336	5 947	6 174	6 339	18 460
<b>TOTAL</b>		<b>2 255</b>	<b>5 135</b>	<b>83 985</b>	<b>91 478</b>	<b>85 803</b>	<b>261 266</b>



**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur REMILLY**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
020	ANCERVILLE	127	272	3 801	4 222	4 280	12 303
057	BECHY	248	543	6 834	7 390	7 483	21 707
572	REMILLY	907	2 242	36 707	37 552	38 842	113 101
<b>TOTAL</b>		<b>1 282</b>	<b>3 057</b>	<b>47 342</b>	<b>49 164</b>	<b>50 605</b>	<b>147 111</b>

**ANNEE 2012**

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE  
(en m3)**

**Secteur SERVIGNY - FRECOURT**

N ° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
055	BAZONCOURT	209	505	7 953	8 099	8 995	25 047
127	CHANVILLE	54	120	3 471	3 126	2 847	9 444
392	LEMUD	159	305	5 340	4 877	5 084	15 301
563	RAVILLE	109	261	3 210	3 352	3 445	10 007
627	SANRY-sur-NIED	130	326	3 757	4 467	4 592	12 816
648	SERVIGNY-Lès-RAVILLE	188	364	8 816	9 692	10 488	28 996
695	VAUDONCOURT	64	142	3 368	3 466	3 459	10 293
718	VILLERS-STONCOURT	108	241	4 737	5 104	5 096	14 937
<b>TOTAL</b>		<b>1021</b>	<b>2 264</b>	<b>40 652</b>	<b>42 183</b>	<b>44 006</b>	<b>126 841</b>

**ANNEE 2012**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur CHENOIS**

N° INSEE	COMMUNES	Nbre Abonnés	Nbre Habitants 2010	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2012/1	2012/2	2012/3	
007	ADAINCOURT	52	118	1 367	1 751	1 661	4 779
027	ARRAINCOURT	64	130	2 904	3 048	2 476	8 428
54	BAUDRECOURT	96	186	3 300	3 332	3 905	10 537
138	CHENOIS	38	64	790	868	956	2 614
236	FREMERY	46	65	2 421	2 233	2 787	7 441
293	HAN-sur-NIED	100	245	3 173	3 317	3 272	9 762
328	HOLACOURT	40	70	720	1 197	981	2 898
395	LESSE	95	193	3 625	3 409	3 737	10 771
424	LUCY	111	207	4 739	4 203	6 504	15 446
609	SAINT-EPVRE	54	165	2 865	2 727	2 843	8 435
698	VATIMONT	145	337	4 545	5 224	5 041	14 810
726	VITTONCOURT	161	396	4 876	5 379	5 325	15 580
728	VOIMHAUT	108	266	5 477	5 244	5 431	16 152
<b>TOTAL</b>		<b>1110</b>	<b>2442</b>	<b>40 802</b>	<b>41 932</b>	<b>44 919</b>	<b>127 653</b>

**PRIX DE L'EAU 2012**  
**SECTEUR BASSE-VIGNEULLES**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisat ion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
008	ADELANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
029	ARRIANCE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
047	BAMBIDERSTROFF	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
048	BANNAY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €							0,09 €	1,71 €	3,83 €	
085	BIONVILLE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €							0,09 €	1,71 €	3,83 €	
105	BOUSTROFF	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,70 €				0,07 €	0,09 €	2,76 €	3,83 €	
115	BRULANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €							0,09 €	1,71 €	3,83 €	
159	CREHANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
190	ELVANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
209	FAULQUEMONT	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
217	FLETRANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
230	FOULIGNY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €						0,07 €	0,09 €	2,74 €	3,83 €	
276	GUINGLANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
284	HALLERING	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
297	HARPRICH	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,70 €				0,07 €	0,09 €	2,60 €	3,83 €	
313	HEMILLY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
319	HERNY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
430	MAINVILLERS	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
442	MANY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
444	MARANGE- ZONDRANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
670	THICOURT	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
673	THONVILLE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,95 €	3,83 €	
679	TRITTELING	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
717	VILLER	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,70 €				0,07 €	0,09 €	2,60 €	3,83 €	

**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7%	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisat ion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
155	COURCELLES-CHAUSSY*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,18€						0,09€	3,17€	3,83€	
200	LES ETANGS	1,11 €			0,432 €		0,08 €							0,09€	1,71€	3,83€	

\*Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE DELME**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	SurtaxeC OM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisa tion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
010	ALAINCOURT-la-COTE	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
040	AULNOIS-sur-SEILLE	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
171	DELME	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
182	DONJEUX	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
231	FOVILLE	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
349	JALLAUCOURT	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
354	JUVILLE	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,71 €	3,83 €	
391	LEMONCOURT	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
406	LIOCOURT	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
436	MALAUCOURT-sur- SEILLE	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
440	MANHOUE	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
472	MONCHEUX	1,11 €			0,432 €		0,08 €							0,08 €	1,71 €	3,83 €	
525	ORIOCOURT	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
559	PUZIEUX	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
737	VULMONT	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
755	XOCOURT	1,11 €			0,352 €		0,08 €							0,08 €	1,62 €	3,83 €	
381	LANEUVEVILLE	1,11 €			0,432 €		0,08 €							0,08 €	1,71 €	3,83 €	
727	VIVIERS	1,11 €			0,432 €		0,08 €							0,08 €	1,71 €	3,83 €	

**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE GUESSLING-HEMERING**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7%	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
275	GUESSLING-HEMERING	1,11€			0,432€	0,274€	0,08€		1,90€					0,15 €	0,09€	4,04€	3,83€
549	PONTPIERRE	1,11€			0,432€	0,274€	0,08€		1,21€					0,10 €	0,09€	3,30€	3,83€
389	LELLING	1,11€			0,432€	0,274€	0,08€		1,90€					0,15 €	0,09€	4,04€	3,83€
686	VAHL-Lès-FAULQUEMONT	1,11€			0,432€	0,274€	0,08€		0,88€					0,08 €	0,09€	2,95€	3,83€

**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
413	LONGEVILLE-Lès- ST-AVOLD	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	
762	ZIMMING	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,21 €				0,10 €	0,09 €	3,30 €	3,83 €	



**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE PANGE**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisa tion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
037	AUBE*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,00 €						0,09 €	2,90 €	3,83 €	
148	COLLIGNY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,00 €					0,10 €	0,09 €	3,19 €	3,83 €	
156	COURCELLES-SUR-NIED*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	0,85 €						0,09 €	2,94 €	3,83 €	
385	LAQUENEXY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,19 €					0,10 €	0,09 €	3,28 €	3,83 €	
431	MAIZEROY*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	2,00 €						0,09 €	3,99 €	3,83 €	
432	MAIZERY*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,68 €						0,09 €	3,67 €	3,83 €	32,00 €
533	PANGE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,00 €					0,10 €	0,09 €	3,19 €	3,83 €	
654	SILLY-SUR-NIED*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,00 €						0,09 €	2,99 €	3,83 €	
656	SORBHEY*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,30 €						0,09 €	3,29 €	3,83 €	

\* Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE REMILLY**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisat ion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
020	ANCERVILLE	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €				0,12 €	0,09 €	3,52 €	3,83 €	
057	BECHY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,95 €				0,95 €	0,09 €	3,03 €	3,83 €	
572	REMILLY	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €				0,12 €	0,09 €	3,52 €	3,83 €	

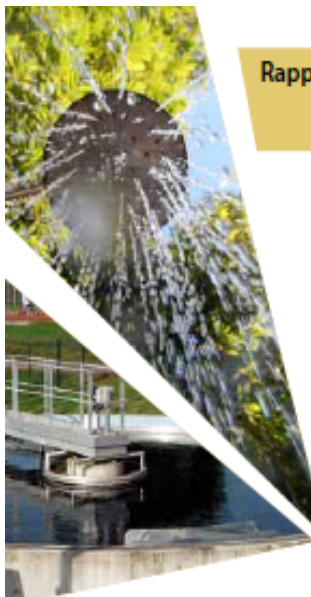
**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE SERVIGNY-FRECOURT**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisat ion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
055	BAZONCOURT*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	0,95 €						0,09 €	2,94 €	3,83 €	
127	CHANVILLE	1,11 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,71 €	3,83 €	
392	LEMUD	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,41 €					0,12 €	0,09 €	3,52 €	3,83 €	
563	RAVILLE*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	2,50 €						0,09 €	4,49 €	3,83 €	
627	SANRY-SUR-NIED*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	1,00 €						0,09 €	2,99 €	3,83 €	
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	2,50 €						0,09 €	4,48 €	3,83 €	
695	VAUDONCOURT	1,11 €			0,432 €	0,000 €	0,08 €							0,09 €	1,71 €	3,83 €	
718	VILLERS-STONCOURT*	1,11 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €	0,50 €						0,09 €	2,49 €	3,83 €	

\*Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2012  
SECTEUR DE LESSE-CHENOIS**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 7 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par MOIS
					Pollution	Moderni sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYN D					
7	ADAINCOURT	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	
27	ARRAINCOURT	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	
54	BAUDRECOURT	1,06 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,66 €	2,81 €	
138	CHENOIS	1,06 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,66 €	2,81 €	
236	FREMERY	1,06 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,66 €	2,81 €	
293	HAN-sur-NIED	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	
328	HOLACOURT	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	
395	LESSE	1,06 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,66 €	2,81 €	
424	LUCY	1,06 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,66 €	2,81 €	
609	SAINT-EPVRE	1,06 €			0,432 €		0,08 €							0,09 €	1,66 €	2,81 €	
698	VATIMONT	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	
726	VITTONCOURT	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	
728	VOIMHAUT	1,06 €			0,432 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,08 €	0,09 €	2,90 €	2,81 €	



Edition 2013  
CHIFFRES 2012

# L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## ➔ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## ➔ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



## COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2012 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 172,04 millions d'euros dont 149,74 en provenance de la facture d'eau.**

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances**

**en 2012 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

**0,03 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

**9,67 €**  
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau)

**5,71 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés (hors MDPH)

**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2012

**5,29 €**  
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les activités économiques (dont les irrigants)

**1,50 €**  
de redevance de pollution diffuse payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits (part agence de l'eau)

**77,37 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)

**0,44 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)

## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2012 ?**

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

**12,69 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - restauration, continuité écologique - et des zones humides dont passe à poissons sur le Rhin (5,79 €)

**9,60 €**  
principalement aux collectivités dont 1,04 € pour la solidarité envers les communes rurales pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires

**9,07 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2012

**5,13 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

**3,57 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseau de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information) dont 0,68 € d'aides pour la solidarité humanitaire

**60,01 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales dont 9,93 € pour la solidarité envers les communes rurales et 11,09 € de primes à la performance épuratoire

## ➔ Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau, dans le bassin Rhin-Meuse

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

180 stations d'épuration ont été construites pour **450 000 équivalent-habitants** ces six dernières années. **Toutes les communes de plus de 2 000 habitants** (sauf deux d'entre elles) ont mis en place des **ouvrages d'épuration** des eaux usées domestiques en **conformité** avec les normes européennes.

### EN 2012

#### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 36 plans d'action validés pour la protection de captages prioritaires en cours de protection (*captages dits « Grenelle »*)
- 29 942 hectares de surfaces agricoles utiles ont fait l'objet de mesures agroenvironnementales en 2012 dont 319 exploitations agricoles ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnement

#### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 1 700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2012, 10 000 kilomètres depuis 2007
- 500 hectares de surfaces de zones humides protégées entretenues ou restaurées en 2012, dont 320 au titre d'une acquisition, 3 000 hectares depuis 2007
- 29 ouvrages en rivière rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique de cours d'eau*) 88 ouvrages depuis 2007
- 41% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*)

#### POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 150 contrats passés avec les communes pour la réduction de l'usage de produits phytosanitaires (*type "zéro phyto"*)
- 550 opérations en vue de réduire les rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

#### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Au titre des actions de solidarité internationale, 37 projets et 500 000 personnes bénéficiaires d'aides pour des projets d'alimentation en eau potable et assainissement dans les pays en voie de développement (*Togo, Bénin, Cambodge, Laos...*)
- Sur le bassin, 330 opérations liées à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## le bassin Rhin-Meuse

**Agence de l'eau Rhin-Meuse**  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



### l'agence de l'eau Rhin-Meuse

**La carte d'identité  
du bassin Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Conception et réalisation : Département communication externe/documentation (AEREM)  
© mars 2013 - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto

### Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.

 LES  
AGENCES  
DE L'EAU

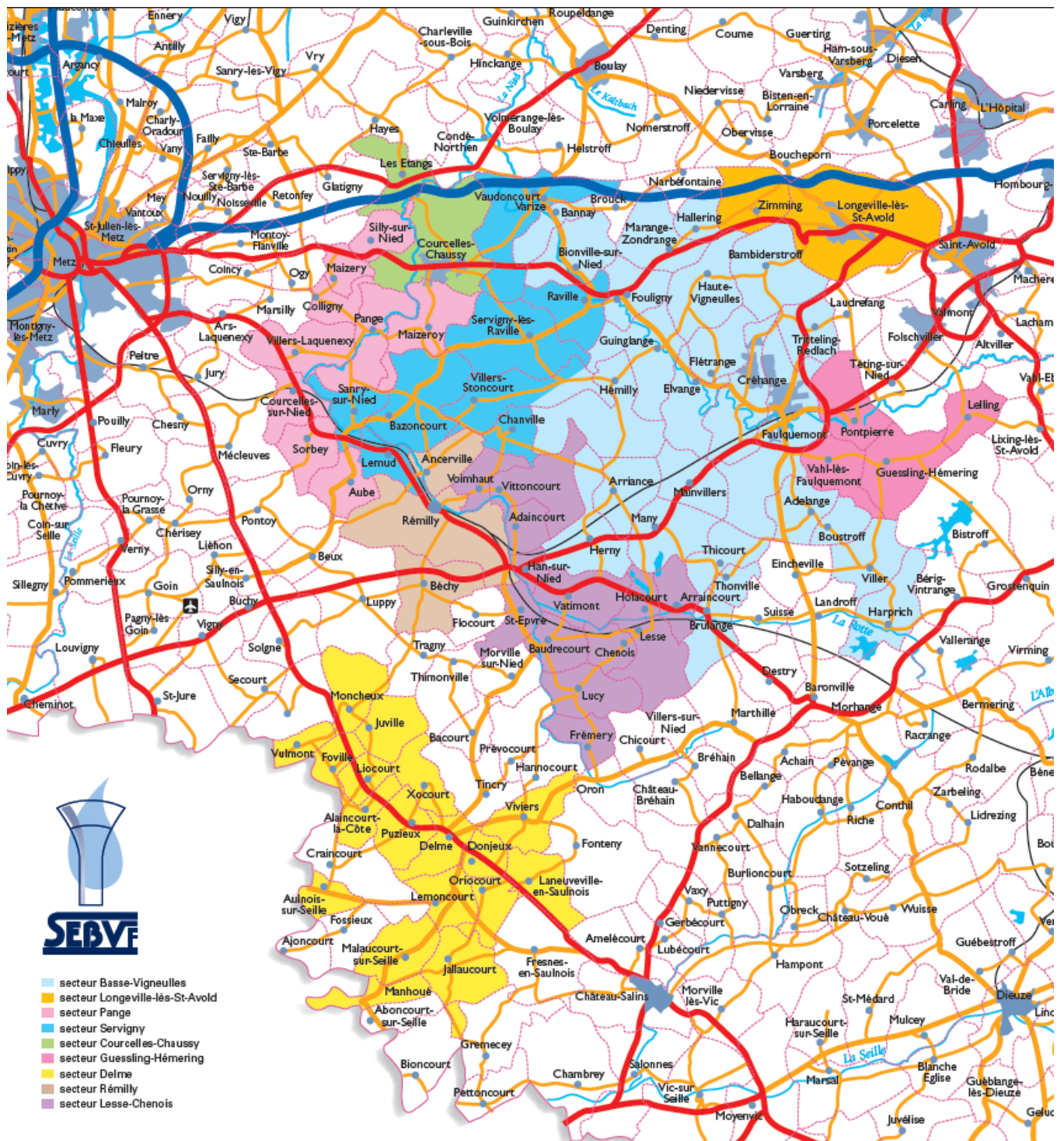
 ONEMA  
Office national de l'eau  
et des milieux aquatiques



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)



## Carte des Communes du SEBVF par secteurs



Maitre d'ouvrage : SE BVF

Exploitant : SE BVF

Réseau : SE BVF 2

Origine de l'eau : L'eau provient :

- des forages 602 et 605 dont l'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration.
- de 5 forages de Basse-Vigneulles dont l'eau subit un traitement de décarbonatation

Etat de la protection : La déclaration d'utilité publique de l'ensemble des forages est en cours.

### BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé **100 %** de résultat(s) conforme(s) aux limites de qualité soit **aucune** analyse non conforme sur **74**.

### PHYSICOCHIMIE

- **Nitrates** : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été inférieure à **0,5 mg/L**. **Aucun** résultat n'a été non conforme sur **7** mesures.
- **Pesticides** : élément provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Depuis 2009, environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau. Toutes les substances recherchées sont restées en dessous des seuils de détection.
- **Dureté** : correspond à la teneur en calcium et magnésium. Une eau dure, de TH supérieur à 30 degrés français (° F), en l'état actuel des connaissances, n'induit aucun risque sanitaire pour les consommateurs mais peut présenter des inconvénients d'ordre domestiques (entartrage des appareils ménagers). La valeur moyenne annuelle du TH a été de **26,6F** avec un résultat maximum de **38,6F**.
- **Agressivité** : une eau est dite « agressive » lorsque le « delta pH » est supérieur à 0,3. Une telle eau est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion (notamment des conduites). La moyenne annuelle des « delta pH » était de **-0,225** avec un résultat maximum à **-0,1**. L'eau a été qualifiée d'eau agressive sur **aucune** mesure sur les **3** mesures effectuées.
- **Autres paramètres** :  
Tous les autres paramètres mesurés ont présenté une moyenne conforme aux exigences de qualité.

### CONCLUSION

L'eau distribuée en 2012 a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception de trois dépassements de la référence de qualité fixée pour le paramètre chlorites.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.lorraine.sante.fr>  
(rubriques Votre santé puis Votre environnement)

ARS de Lorraine – Délégation territoriale de Moselle  
27, Place Saint Thiébault - 57045 METZ cedex 1

Standard Régional ARS : - tél. 03 83 39 79 79 / fax. 03 87 37 56 56 – Courriel : [ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr)

Maitre d'ouvrage : SE BVF  
Exploitant : SE BVF  
Réseau : SE BVF 3

Origine de l'eau : L'eau provient de 5 forages de Basse-Vigneulles et subit un traitement de décarbonatation.

Etat de la protection : La déclaration d'utilité publique de l'ensemble des forages est en cours.

### BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé **100 %** de résultat(s) conforme(s) aux limites de qualité soit **aucune** analyse(s) non conforme(s) sur **22**.

### PHYSICOCHIMIE

- **Nitrates** : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été inférieure à **0,5 mg/L**. **Aucun** résultat n'a été non conforme sur **6** mesures.
- **Pesticides** : élément provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Depuis 2009, environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau. Toutes les substances recherchées sont restées en dessous des seuils de détection.
- **Dureté** : correspond à la teneur en calcium et magnésium. Une eau dure, de TH supérieur à 30 degrés français (°F), en l'état actuel des connaissances, n'induit aucun risque sanitaire pour les consommateurs mais peut présenter des inconvénients d'ordre domestiques (entartrage des appareils ménagers). La valeur moyenne annuelle du TH a été de **22,7F** avec un résultat maximum de **38,5F**.
- **Agressivité** : une eau est dite « agressive » lorsque le « delta pH » est supérieur à 0,3. Une telle eau est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion (notamment des conduites). La moyenne annuelle des « delta pH » était de **0,25** avec un résultat maximum à **0,55**. L'eau a été qualifiée d'eau agressive pour 1 mesure sur les 3 mesures effectuées.
- **Autres paramètres** :  
Tous les autres paramètres mesurés ont présenté une moyenne conforme aux exigences de qualité.

### CONCLUSION

L'eau distribuée en 2012 a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.  
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.lorraine.sante.fr>  
(rubriques Votre santé puis Votre environnement)

ARS de Lorraine – Délégation territoriale de Moselle  
27, Place Saint Thiébauld - 57045 METZ cedex 1

Standard Régional ARS : - tél. 03 83 39 79 79 / fax. 03 87 37 56 56 – Courriel : [ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr)

Maitre d'ouvrage : SIE BASSE VIGNEULLE ET FAULQUEMONT

Exploitant : SIE BASSE VIGNEULLE ET FAULQUEMONT

Réseau : CHENOIS

**Origine de l'eau :** L'eau provient du forage de Lesse (01655x0030), et subit un traitement de déferrisation et de chloration.

**Etat de la protection :** Le forage de Lesse est déclaré d'utilité publique par arrêté N° 2005-AG/3-99 du 10 mars 2005.

### BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé **100 %** de résultat(s) conforme(s) aux limites de qualité soit **aucune** analyse non conforme sur **17**.

### PHYSICOCHIMIE

- **Nitrates** : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été inférieure à **0,5 mg/L** avec un résultat maximum à **0,5 mg/L**. **Aucun** résultat n'a été non conforme sur **3** mesures.
- **Pesticides** : élément provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Depuis 2009, environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau. Toutes les substances recherchées sont restées en dessous des seuils de détection.
- **Dureté** : correspond à la teneur en calcium et magnésium. Une eau dure, de TH supérieur à 30 degrés français (°F), en l'état actuel des connaissances, n'induit aucun risque sanitaire pour les consommateurs mais peut présenter des inconvénients d'ordre domestiques (entartrage des appareils ménagers). La valeur moyenne annuelle du TH a été de **23,7F** avec un résultat maximum de **24,3F**.
- **Agressivité** : une eau est dite « agressive » lorsque le « delta pH » est supérieur à 0,3. Une telle eau est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion (notamment des conduites). La moyenne annuelle des « delta pH » était de **-0,3** avec un résultat maximum à **-0,3**. L'eau n'a pas été qualifiée d'eau agressive sur **1** mesure effectuée.

#### **Autres paramètres :**

Tous les autres paramètres mesurés ont présenté une moyenne conforme aux exigences de qualité.

### **CONCLUSION**

L'eau distribuée en 2012 a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre température.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.lorraine.sante.fr>  
(rubriques Votre santé puis Votre environnement)

ARS de Lorraine – Délégation territoriale de Moselle  
27, Place Saint Thiébault - 57045 METZ cedex 1

Standard Régional ARS : - tél. 03 83 39 79 79 / fax. 03 87 37 56 56 – Courriel : [ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr)